

PROaGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AIN

www.ain.chambre-agriculture.fr

De votre projet d'installation jusqu'à la fin de votre carrière professionnelle, nos équipes sont des interlocuteurs indispensables pour mener à bien vos projets.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AIN



Installation | 04 74 45 56 68

Transmission | 04 74 45 56 68

Nos équipes vous accompagnent, à toutes les étapes de votre installation par

- des informations sur la création, la reprise d'une entreprise agricole
- un service de **mise en relation des offres et des demandes d'exploitations**, un appui à la recherche d'associés
- une analyse de vos compétences et de vos besoins de formation au regard

- de votre projet d'installation.
- un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à un projet construit économiquement et stratégiquement viable.
 - un appui aux formalités liées à la création, modification d'activité via le centre de formalités de entreprises
 - une étude sociétaire dans le cadre d'une création de société

Vous cessez votre activité pour cause de retraite, maladie ou réorientation professionnelle et vous souhaitez transmettre votre exploitation.

L'anticipation est la clef d'une cessation réussie. Aspects juridiques, économiques, humains, financiers, fonciers, fiscaux, techniques La transmission comporte de multiples facettes.

Nos équipes vous accompagnent, à toutes les étapes de votre transmission, en proposant :

- des informations sur la transmission
- l'élaboration et la construction de votre projet de cessation-transmission, à travers le Point Accueil Transmission.
- un service de **mise en relation** des offres et des demandes d'exploitations,
- un appui aux formalités obligatoires liées à la cessation d'activité.
- un accompagnement à la transmission (diagnostic d'exploitation, plan d'actions, recherche de repreneurs)

Le diagnostic d'exploitation, un outil pour faciliter la transmission

Pour transmettre votre exploitation dans de bonnes conditions et en toute transparence, nous réalisons une présentation détaillée qui permet de connaître le potentiel de l'outil de production et de valoriser l'offre auprès des candidats à l'installation.



Au cours de la vie de l'entreprise | 04 74 45 56 92

Votre installation est désormais officielle, choisissez d'être suivi post-installation

Vous allez vivre pleinement votre métier d'agriculteur et de chef d'entreprise. Il n'est pas toujours facile d'être sûr de ses prises de décisions, de garder le cap sur ses objectifs. Le suivi post-installation vous permet de piloter au mieux votre projet.

Sécurisez vos premières années d'installation en optant pour un suivi Les premières années qui suivent votre installation sont décisives pour garantir la pérennité de votre exploitation.

Nos conseillers vous accompagnent afin de :

- Sécuriser le bon démarrage du projet par un suivi de l'évolution du projet, une analyse et les perspectives d'évolution
- Respecter les engagements JA en

anticipant les conséquences des modifications de votre projet, en vous facilitant la gestion administrative, en veillant à l'évolution du revenu disponible.

Contenu du suivi

- Analyse des écarts entre le prévisionnel et le réalisé (investissements, moyens de production, analyse technico-économique, point sur la trésorerie, organisation du travail)
- Point sur les démarches : foncier, réglementation, prêts, demande d'aides,...
- Préconisations

Optez pour un suivi post-installation permet d'anticiper au maximum les événements pour piloter au mieux l'exploitation et réussir sur le long terme.



Etudes sociétaires pour la création ou modification de société

Vous êtes agriculteur exploitant individuel et vous envisagez de créer une société ou

Vous devez modifier votre société en vue de l'arrivée ou de départ d'un ou plusieurs associés

Ce changement n'est pas **sans conséquences technico-économiques, sociales, financières, fiscales, organisationnelles et réglementaires.**

Pour faire les bons choix, nos conseillers vous accompagnent afin de réussir votre création ou modification de société. Ils vous proposent :

- Connaître les conditions, les incidences, les contraintes et les avantages de la création ou de la modification de société et prendre la décision
- Connaître les choix possibles de société
- Mûrir le projet ensemble (aspects humains, organisation du travail, techniques de production,

économiques, financiers, fiscaux et sociaux, réglementaire)

Se projeter sur l'année prochaine à l'occasion de votre AG

L'assemblée générale est un moment clef de l'année.

C'est l'occasion de faire **le point sur son activité, d'évaluer les perspectives** qui s'offrent à nous, **d'identifier les marges de progrès potentielles et de préparer les années à venir avec tous les associés en lien avec votre comptable, juriste et conseiller de gestion.**

Nous vous proposons :

- D'identifier vos marges de progrès et de rédiger un plan d'actions
- De faire des choix pertinents pour optimiser votre société
- De bénéficier de conseils juridiques et économiques
- De vous projeter sur l'année à venir avec un regard extérieur





Circuits courts | 04 74 45 56 88

Pour se lancer dans la vente directe, une activité de service ou encore un accueil sur la ferme, une bonne préparation du projet est nécessaire. Nous intervenons à différentes étapes des projets (production, conception d'atelier, maîtrise sanitaire, transformation, commercialisation) tant sur des projets individuels que collectifs, voire aussi pour le compte de collectivités.

L'étude de marché : une étape importante avant de lancer une activité de vente

L'étude de marché est capitale pour mettre en place une stratégie commerciale. Elle comprend : l'évaluation de l'offre, la définition de la zone de chalandise, l'analyse de la concurrence, une évaluation du potentiel commercial accompagnée de l'identification des facteurs clefs de succès et des recommandations stratégiques. Nous conseillons les porteurs de projet sur les aides possibles et les démarches à faire. Deux modalités sont possibles : en formation ou en conseil individuel.

Points de vente collectifs Marché de producteurs De la genèse du projet au suivi

De plus en plus de groupes d'agriculteurs se lancent dans la valorisation de leur production en circuits courts. Que ce soit par le biais de magasins de producteurs ou de marchés de producteurs, ils se tournent vers la chambre d'agriculture de l'Ain afin de bénéficier d'un accompagnement pour mener à bien leur projet.

Transformer à la ferme, concevoir ses plans d'atelier et son plan de maîtrise sanitaire

Transformer du lait, des viandes, des légumes, des fruits... élaborer ses plans de laboratoire, concevoir son plan de maîtrise sanitaire, nécessitent savoir-faire technique, des locaux adaptés, une organisation du travail efficace ainsi qu'une bonne connaissance et compréhension du cadre réglementaire. Nos conseillers disposent des compétences techniques nécessaires à la réussite de votre projet.

Nos compétences

Formations : Guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH), réglementaires (sanitaire, bien-être...), techniques de production/transformation...

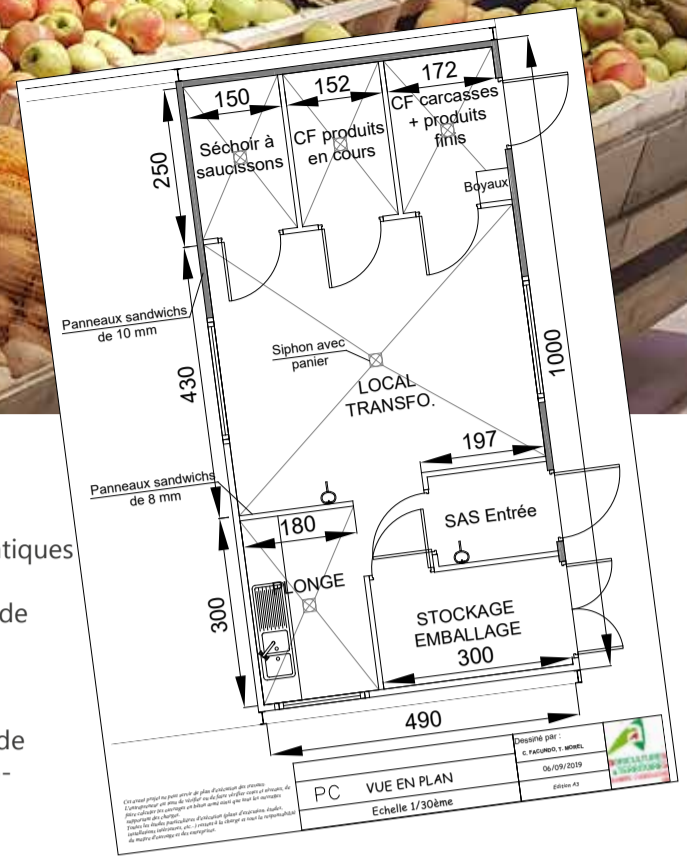
Prestations : Conception de plans d'atelier, dossier d'agrément, plan de maîtrise sanitaire, analyse technico-économique d'activité, étude de faisabilité, étude de marché.

Sur l'émergence et l'accompagnement des projets

- Création de points de vente collectifs, magasins de producteurs, marchés
- Ateliers et démarches collectives
- Projet Alimentaire Territoriaux, Restauration collective

Conseil spécialisé en maraîchage, aviculture, équins, pisciculture, agriculture bio...

A la demande : développement de nos accompagnements sur les audits sanitaires, le merchandising, le commercial...



Nos formations spécifiques circuits courts 2019-2020

- Définir la stratégie de communication de mon Point de vente
- Je perfectionne ma stratégie de communication liée à mon Point de vente
- Je comprends et j'analyse le fonctionnement sanitaire de mon Point de vente
- Je réalise mon étude de marché
- Viande hachée : je maîtrise mes différentes préparations

L'offre de formations peut s'enrichir de vos propositions ou demandes. Contactez-nous !
Service formation – 04 74 45 47 01
formation@ain.chambagri.fr



Agronomie | 04 74 45 47 05

La fertilisation, la réduction des phytosanitaires et plus généralement la gestion des intrants sont des enjeux de plus en plus importants au sein des exploitations, ce qui replace l'agronomie au cœur des réflexions.

Info : Séparation du conseil et de la vente de phytos pour 2021

A compter du 1^{er} janvier 2021, «les activités de vente de produits phytosanitaires et de conseil à leur utilisation devront être séparées». L'ordonnance indique aussi que les agriculteurs « devront faire l'objet d'un conseil stratégique deux fois tous les 5 ans ».

Ce conseil stratégique a pour objet de fournir aux agriculteurs « les éléments leur permettant de définir une stratégie pour la protection des végétaux » qui est fondée «sur un diagnostic comportant une analyse des spécificités pédo-climatiques, sanitaires, environnementales

des espaces concernés ». Il prend également en compte «l'organisation et la situation économique de l'exploitation et comporte une analyse des moyens humains et matériels disponibles, ainsi que des cultures, des précédents culturels et de l'évolution des pratiques phytosanitaires», indique l'ordonnance.

Une disposition allégée est prévue pour les petites exploitations, dont les conditions restent à définir par voie réglementaire. Et une exemption est prévue lorsque l'entreprise n'utilise que des produits de biocontrôle, ou des produits à faible risque, ou encore quand elle est engagée pour la totalité de sa surface dans une démarche reconnue de réduction des produits phytosanitaires, dont la liste reste à définir par arrêté.

Au-delà du conseil stratégique, vient s'ajouter la réalisation d'un « conseil spécifique » relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires qui précise « une recommandation d'utilisation des produits » formalisée par écrit.

Neutralité du conseil, la plus-value indéniable de la chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture se prépare afin de pouvoir accompagner ces changements et proposer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques neutres. Elle réfléchit à mettre en place un accompagnement permettant de suivre les préconisations du diagnostic.

« Le conseil stratégique phytosanitaires permettra à l'agriculteur d'évaluer son système et d'envisager la stratégie à conduire à moyen terme pour réduire l'usage des phytosanitaires, explique **Jean-Marc Contet, responsable de l'équipe Agronomie Environnement.**

Notre objectif est de proposer aux agriculteurs un accompagnement individuel ou collectif pour mettre en place, au-delà de cette seule stratégie, des pratiques agronomiques visant à la réduction globale des intrants (engrais, phytosanitaires, carburant), leur permettre de répondre aux attentes sociétales et tout en étant rentable. Ce conseil pourrait permettre d'atteindre l'objectif Haute Valeur Environnementale »



Nos compétences à votre service

Fertilisation : Elaboration de votre plan prévisionnel de fumure

Produits phytosanitaires, nous vous accompagnons

- Pour pouvoir continuer à utiliser des phytosanitaires : Obtenir ou renouveler mon Certiphyto
- Pour optimiser le fonctionnement de votre matériel de pulvérisation
- Pour réduire votre utilisation de produits phytosanitaires et réduire vos charges d'intrants

Sols : connaître et améliorer le fonctionnement de votre sol

Pilotage des cultures : optimisation de vos pratiques

Effluents d'élevage, nous intervenons

- Pour vérifier la conformité de vos capacités de stockage (Dexel, diagnostic et conseils de mise aux normes)
- Définir vos surfaces épandables (création ou mise à jour d'un plan d'épandage)
- Vous conseiller sur vos investissements de stockage et trouver les meilleures solutions
- Dimensionner votre système d'effluents peu chargés

Pratiques innovantes : expérimentation, essais

Animation de groupes d'agriculteurs sur des thématiques spécifiques

Couverts végétaux : choix des espèces, pesée de biomasse, gestion de la destruction/valorisation

Méthanisation : accompagnement, production de CIVE, plans d'épandage



Pulvérisateur : pour Yves Bardet, deux bonnes raisons de faire un contrôle !

Il y a au moins deux bonnes raisons de le faire. **Tout d'abord parce ce que c'est obligatoire depuis 2009.** Il s'agit là de la mise en application de la Loi sur l'eau qui est contrôlée et sanctionnable. Tout propriétaire d'un appareil d'application de produits phytosanitaires (porté, trainé, automoteur...) doit le faire contrôler tous les 5 ans (date du diagnostic faisant foi) par un centre d'inspection agréé. **Ensuite pour une question de bon sens car un appareil défectueux, mal réglé, génère de la pollution et un surcoût pour l'exploitation.**

Qui est habilité ?

Dans l'Ain, le CEDAA travaille avec l'ensemble des vendeurs d'agrofournitures et matériels du

département afin de proposer aux agriculteurs des sessions de contrôles au plus près de leurs exploitations.

En 2019, sont soumis à un nouveau passage au banc de contrôle

- Les pulvérisateurs qui ont été contrôlés en 2014
- Les pulvérisateurs achetés neufs en 2014
- Les pulvérisateurs achetés avant 2014 et qui n'auraient pas été présentés au contrôle ces dernières années.

Pour vous renseigner, contactez le 04.74.45.47.06

Certiphyto : 3 possibilités pour le renouveler

Si vous êtes à moins de 3 mois de la date de fin de validité* ou si celle-ci est déjà dépassée : trop tard ! Vous devez re-passer votre certificat.

Si vous êtes

- **Entre 3 mois et 6 mois de la date de fin de validité :** vous pouvez renouveler votre certificat soit en passant le test soit en suivant une formation «je renouvelle mon agrément Certiphyto». Contactez notre conseillère pour connaître les dates de formations.
- **Plus de 6 mois de la date limite :** programmez le test ou la formation renouvellement de façon à le passer entre 6 mois et 3 mois avant la fin de validité.
- **Une quatrième voie est possible :** elle permet de valoriser les exploitants qui se forment régulièrement.

Vous pouvez suivre 14h de formations labellisées Ecophyto entre 3 ans et 4 mois avant la fin de validité + 1 module de formation à distance de 2 h. (Voir encart)

*Retrouvez la date limite de validité de votre certiphyto, elle se situe sur votre carte ou attestation Certiphyto. **Attention :** Rien à voir avec la date de votre formation.

Prenez contact rapidement auprès de Laurence Garnier au 04 74 45 47 05

Apprendre à réduire mon usage de produits phytos



Les formations labellisées Ecophyto par VIVEA sont des formations qui vous permettent de perfectionner vos connaissances et vos pratiques afin de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ou d'avoir recours à des méthodes alternatives à ces produits et d'en diminuer les risques et les impacts. Elles vous permettent aussi de renouveler votre Certiphyto.

J'améliore la conduite de mes cultures grâce aux nouveautés techniques		1 j
Vignerons : Je conduis mon exploitation vers la certification environnementale (HVE)		3 j
Je fais un bilan de mes premiers semis directs pour m'améliorer		1 j
J'adapte mes pratiques à partir de l'observation de parcelles		1,5 j
Je me forme sur les plantes bio-indicatrices 2 sessions de formations	N	2 j
Je perfectionne mes semis directs (tours de plaine)	N	2 j
Nutrition des plantes, physiologie végétale et fertilité des sols : je me perfectionne en agriculture de conservation		2 j

Renseignements au service formation 04 74 45 47 01

Retrouvez en quelques clics toutes les formations et prestations

www.ain.chambre-agriculture.fr

Vos interlocuteurs

Equipe Installation 04 74 45 56 68
point-accueil-installation@ain.chambagri.fr

Equipe Transmission 04 74 45 56 68
point-accueil-transmission@ain.chambagri.fr

Equipe Conseil d'entreprise 04 74 45 6 92
conseil.entreprise@ain.chambagri.fr

Equipe formation 04 74 45 47 01
formation@ain.chambagri.fr

Equipe circuits courts 04 74 45 56 88
micheline.favrot@ain.chambagri.fr

Equipe Agronomie 04 74 45 47 05
agronomie@ain.chambagri.fr

www.ain.chambre-agriculture.fr

